



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission des comptes de la sécurité sociale
24 septembre 2021
&
Conférence de presse PLFSS 2022**

Monsieur le Ministre, cher Olivier, Monsieur le Rapporteur général, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Direction de la Sécurité sociale qui a beaucoup travaillé à la production de ce rapport et au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 : merci à Franck Von Lennep et à toutes ses équipes.

Le projet de loi de financement que nous vous présentons avec Olivier ce matin incarne **trois ambitions** constantes de ce gouvernement dans le champ social, sur lesquelles je reviendrai rapidement : **1/ protéger, 2/ innover, 3/ transformer**. Il est aussi, comme les précédents projets de loi de financement, la preuve du sérieux et de l'esprit de responsabilité qui nous anime. **4/ C'est une condition du financement pérenne de notre sécurité sociale.**

1/ [PROTEGER] Ce projet de loi montre que nous continuons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les Français.

Nous l'avons fait en permettant un accès très large aux **tests**, avec un système plus performant que dans aucun autre pays : depuis le début de la crise, ce sont 135 millions de tests qui ont été réalisés.

Nous avons également réalisé le **meilleur investissement possible** pour sortir de la crise en achetant massivement des **vaccins**, et en permettant à nos concitoyens de se faire vacciner sans en supporter le coût. Les résultats sont là, le cap est franchi, plus de **50 millions de Français sont vaccinés**, nous sommes un des pays où le taux de vaccination est le plus élevé.

Nous avons **préservé les hôpitaux**. Jamais l'hôpital n'a eu autant de moyens. En 2022, de manière exceptionnelle, nous permettons aux établissements hospitaliers de conserver l'ensemble des gains d'efficacité qu'ils feront, en leur donnant les marges de manœuvre dont ils ont temporairement besoin.

Ce projet de loi de financement contribue également à traduire les annonces du Président de la République du 16 septembre dernier s'agissant des **travailleurs indépendants**, en neutralisant les effets de la crise sanitaire et en proposant diverses mesures de simplification du calcul et du recouvrement de leurs cotisations sociales.

2/ [INNOVER] Ce PLFSS prépare l'avenir. Il est donc placé sous le signe de **l'innovation et de l'investissement**, pour une protection sociale durable.

Nous favorisons l'innovation en santé : plusieurs mesures traduisent nos engagements pris cet été envers les **industries de santé**, pour faciliter l'accès aux médicaments innovants, pour leur permettre d'accéder plus vite au marché. La progression des dépenses pour ce secteur s'élève d'ailleurs à un niveau inédit : **+2,7%** en 2022.

Nous permettons aux établissements de santé de se désendetter et de se rénover. Grâce à France Relance, ils pourront financer leurs investissements courants, leurs projets immobiliers structurants.

3/ [TRANSFORMER] Mais l'ambition de ce gouvernement, ce n'est pas seulement de traverser la crise, d'attendre que l'orage passe. La crise ne nous a pas fait reculer. Nous continuons d'avancer et de mener les réformes que nous avons annoncées.

Un an après la création de la branche autonomie, **nous accompagnons le nécessaire virage vers la prise en charge à domicile**, pour répondre aux attentes des personnes dépendantes, en créant les conditions de financement nécessaire à l'essor de ce secteur, pour permettre aux français de vieillir chez eux.

Nous simplifions la vie des Français.

Nous allons généraliser le **crédit d'impôt instantané** en 2022, pour simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens et aider le secteur des services à la personne à continuer de se développer. A terme, ce versement en temps réel concernera l'ensemble des aides fiscales et sociales de ce secteur, telles que l'APA et la PCH, pour l'ensemble des activités, dont la garde d'enfants.

Nous poursuivons le chantier de l'unification du recouvrement autour des l'URSSAF, avec le transfert en 2023 du recouvrement des cotisations retraites des professionnels libéraux affiliés à la Caisse primaire interprofessionnelle de prévoyance et d'Assurance vieillesse (CIPAV).

4/ [FINANCEMENT PERENNE]

Pour mettre en œuvre concrètement ces ambitions, les finances sociales sont fortement mobilisées. C'est assez logiquement que la trajectoire de la sécurité sociale se trouve fragilisée.

Je voudrais souligner tout d'abord que c'est parce que ce gouvernement a veillé à la bonne santé financière de la sécurité sociale avant la crise qu'elle a pu jouer son rôle de protection et d'amortisseur. Cette époque peut paraître lointaine, mais nous envisagions un retour à l'équilibre du régime général et du fonds de solidarité vieillesse en 2023. Aucun gouvernement avant le nôtre n'était aussi proche de ce

but. C'est ce **sérieux budgétaire** qui nous a permis de répondre présent quand il le fallait, et de nous adapter quand les circonstances l'exigeaient.

Nous pouvons compter **sur la reprise de l'activité économique et son impact positif sur les recettes pour améliorer ces perspectives**. Les recettes de la sécurité sociale devraient progresser de 6,6% en 2021, de près de 4% en 2022, en raison du rebond de l'activité et de la fin des mesures de soutien mises en place pour faire face à la crise.

Mais le dynamisme des recettes ne sera pas suffisant. Les effets favorables de l'amélioration de la situation économique sont contrebalancés par la forte augmentation des dépenses du fait de la crise et des revalorisations liées au Ségur de la santé.

Il en résulte **une dégradation des comptes sociaux, comme de l'ensemble des comptes publics**.

Le déficit agrégé du régime général et du fonds de solidarité pour la vieillesse devrait s'améliorer de 4 Md€ pour atteindre **34,6 Md€ en 2021, puis de 13Md€ pour atteindre 21,6 Md€ en 2022**.

Les prévisions pour les années suivantes montrent un déficit en baisse, parce qu'allégé des dépenses de crises, mais persistant, qui pourrait égaler 13 Md€ à horizon 2025.

Les conditions ne sont pas encore réunies, alors que la crise sanitaire n'est pas encore complètement derrière nous, pour envisager dès ce PLFSS des mesures structurantes de maîtrise des dépenses sociales.

Mais je suis convaincu que l'avenir de notre système de protection sociale dépend de notre capacité à réduire ces déficits structurels et que la sortie de crise devra aussi être l'heure du redressement des comptes.

Un des leviers est de revoir les règles de gouvernance des finances sociales, la proposition de loi de Thomas Mesnier sur ce sujet est en cours d'examen au Parlement. Elle va dans le bon sens.

Un autre levier concerne **les réformes structurelles** que nous aurons à conduire en temps voulu. Je veux bien entendu parler de la réforme des retraites.

La crise sanitaire a prouvé une fois encore la pertinence de notre modèle social.

Elle a toutefois fragilisé son équilibre financier, durablement et dans des proportions inédites. Cela exigera de prendre des décisions structurantes, et de poursuivre les réformes de fond que nous avons engagé, pour améliorer la pertinence et l'efficacité de nos dépenses.